الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE



البعثة الدائمة لدى مكتب الأمم المتحدة والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

2^{ème} session de la Plateforme mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe Point relatif aux "Déclarations officielles" Genève: 16 – 19 juin 2009.

Déclaration de la délégation algérienne Prononcée par M. Rabah OULDAMER, Wali Hors Cadre au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer, au nom de ma délégation, notre gratitude au Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies pour les efforts fournis notamment la qualité des documents mis à la disposition des délégations et vous assurer, en même temps, de notre appui sans réserve pour la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'Algérie a subi, ces dernières années, des aléas dévastateurs qui ont engendré des pertes considérables en vies humaines, des dégâts économiques importants et un impact négatif sur l'environnement. Le séisme de Boumerdes en 2003 et les inondations de Ghardaïa en 2008, ainsi que le grave accident qui a frappé, en janvier 2004, le complexe de gaz naturel liquéfié (GNL) de Skikda, en sont des illustrations significatives.

Les risques de catastrophes en Algérie, pivotent, aujourd'hui, autour de trois phénomènes naturels : les séismes, les inondations et les incendies de forêts sans oublier les risques industriels et technologiques. La forte concentration urbaine des populations et des activités sur le littoral et les problèmes de pollution font également partie des facteurs de risques précités.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'action publique face à la vulnérabilité aux risques majeurs est d'autant plus importante dans les pays en développement que l'impact des catastrophes sur leur développement économique et social est néfaste. C'est dans ce contexte que les Nations Unies ont reconnu la prévention comme élément déterminant du développement durable.

A ce titre, dans le Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT, 2005 – 2025), le gouvernement algérien a identifié dans le volet développement durable, les menaces et les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement. Ce plan d'action a été élaboré sur la base d'une large concertation de tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire : ministères, institutions publiques et privées, collectivités locales et représentants de la société civile.

La stratégie nationale d'aménagement du territoire dont s'est dotée le pays en ce début du troisième Millénaire, puise ses fondements dans la volonté politique visant à inscrire ces actions dans une démarche fondée sur la participation citoyenne et le partage des responsabilités entre les différents acteurs institutionnels publics, privés et associatifs à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Les actions engagées dans le cadre de la mise en oeuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers le parachèvement des instruments d'aménagement du territoire, le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, la formation des ressources humaines, la conduite et la maîtrise des projets de développement, ainsi que l'amélioration des performances en ingénierie territoriale.

Dans ce cadre, le gouvernement algérien a mis en place un cadre institutionnel relatif à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable, à la protection de l'environnement et à l'obligation d'assurance contre les effets des catastrophes naturelles.

Ce cadre juridique constitue un cadre global et cohérent de planification, de programmation et de mise en œuvre de la politique nationale de réduction des risques de catastrophes. Le renforcement effectif des capacités d'analyse et de capitalisation des ressources en direction des institutions et des organismes scientifiques et techniques constitue un axe important de cette stratégie. Celle-ci veille à développer un processus de collecte et d'analyse de données dans le cadre de la recherche et de la dissémination des résultats à travers notamment les publications, les conférences et les ateliers.

En matière de coordination, les différentes institutions et agences engagées dans le secteur s'attellent à mettre en place des mécanismes de coordination intersectoriels et pluridisciplinaires à même de dynamiser, de démultiplier et de rendre plus efficientes les actions entreprises en matière de réduction des risques de catastrophes.

La loi 04-20 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable prescrit, d'ailleurs, dans ses dispositions l'obligation de ce travail de coordination pour développer les synergies nécessaires et promouvoir des échanges fructueux d'informations et d'expériences.

S'agissant du financement des programmes de réduction des risques de catastrophes, celui-ci est assuré par des subventions de fonctionnement et d'équipement dans le cadre du budget annuel de l'Etat, par des crédits alloués à des programmes d'études, de recherche, de formation ou d'information entrepris par les organismes activant dans ces domaines et dans certains cas, par des crédits alloués par les wilayas (départements).

A cela, s'ajoute le complément de financement provenant du système d'assurance contre les effets des catastrophes naturelles, ainsi que l'engagement de plus en plus marqué de la part des grandes entreprises spécialisées dans la prévention des risques industriels dans le cadre de leur politique "Hygiène Sécurité Environnement" (HSE).

Au stade de développement actuel des programmes de réduction des risques de catastrophes, qui est un processus de longue durée, aucune contrainte financière n'a encore été réellement enregistrée. Néanmoins, avec la systématisation des actions découlant de la mise en œuvre de la loi 04-20, les enveloppes budgétaires seront nécessairement plus importantes et pourraient constituer une contrainte significative qui exigerait la mise en place de mécanismes de gestion et de suivi appropriés.

Sur un autre plan, des systèmes d'alerte rapide sont mis en place dans huit (08) secteurs parmi lesquels deux sont en cours de formalisation : les systèmes d'alerte rapide pour les séismes et d'alerte précoce pour les inondations.

Au plan de la formation, outre les modules des sciences de la terre enseignés dans plusieurs universités du pays et l'introduction, depuis 1984, de modules d'enseignement de "Dynamique des structures" et de "Calcul parasismique des structures", il a été procédé, en 2004, à l'élaboration de programmes d'enseignement portant sur l'"Environnement et les risques naturels" au niveau des cycles primaires, moyens et secondaires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo, l'Algérie s'est conformée à ses obligations en soumettant un rapport de suivi détaillé aux termes duquel l'Algérie a fait ressortir les progrès réalisés, les contraintes et les perspectives dans le cadre de la mise en application du programme précité. Comme cela a été la règle, l'élaboration de ce rapport a été réalisée en concertation avec tous les acteurs intervenant dans le domaine de la gestion des risques majeurs.

Monsieur le Président,

L'Algérie demeure attachée à la mise en œuvre d'un Partenariat international, novateur et sincère, fondé sur les principes d'équité, de solidarité et de responsabilité partagée mais

différenciée. Ce partenariat est à même de répondre aux immenses défis que constituent la prévention et la réduction des risques de catastrophe.

L'Algérie réaffirme sa volonté d'apporter son concours à la mise en œuvre d'un tel Partenariat international pour stimuler la coopération à tous les niveaux et faire de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe et de l'éradication de la pauvreté, un objectif partagé par la communauté des nations.

Je vous remercie.